



## FORMATION : Elus, assurez le bon fonctionnement de votre chaufferie bois – Niveau 2

Le 05/12/2023 de 13h45 à 17h30 à Le Dévoluy

### ORDRE DU JOUR

Formatrice : Pascaline Brien, Communes forestières

Intervenants (*sous réserve*) : Communes forestières, Entreprise maintenance Sogetha, Services techniques communaux, Fournisseur bois énergie SARL Bayle

**Objectif général de la formation** : Améliorer le fonctionnement et les rendements de sa chaudière bois et les suivre

**Objectifs opérationnels** : • Pouvoir réagir en cas de dysfonctionnements • Optimiser l'approvisionnement et la maintenance de sa chaufferie • Utiliser les outils opérationnels de suivi

13h45 – 14h00 Accueil des participants

14h00 – 14h15 **Comment fonctionne une chaufferie bois déchiqueté ?**

14h15 – 14h35 **Contractualiser l'approvisionnement et la maintenance**

14h35 – 15h45 **Améliorer le fonctionnement et les rendements en chaufferie**

Retours d'expérience et résolution des dysfonctionnements en chaufferie  
Programmation des interventions de maintenance préventive et curative  
Monitoring et paramétrage de chaudière pour optimiser les rendements

16h00 – 17h30 **Mise en pratique sur la chaufferie bois communale**

Redémarrer et fermer une chaufferie bois correctement  
Vérification des points de contrôle du silo à la chaudière  
Recherche de pannes, corrections techniques et régulation

17h30 Clôture



## LIEU DE LA FORMATION

EN SALLE

**Salle des fêtes, la Ribière  
Saint Disdier  
05250 Le Dévoluy**



## LIEU DE LA VISITE

**Réseau de chaleur communal - Mairie du Dévoluy  
05250 Le Dévoluy**

## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :

**Pascaline BRIEN / 07 57 51 13 28**

BOISYNERGIE EST ANIMÉ PAR LES COMMUNES FORESTIERES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Tél. 04 42 65 43 93 • [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)

En collaboration avec :





## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Retours d'expérience de professionnels (fournisseurs et maintenance)
- Visite de chaufferie
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour du bulletin réponse à l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **02 Décembre 2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

**BOISYNERGIE EST ANIMÉ PAR LES COMMUNES FORESTIERES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Tél. 04 42 65 43 93 • [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)

En collaboration avec :





## EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

## ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

## OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

## ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation **est** accessible aux personnes à mobilité réduite.

## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Laura Chantoin, [laura.chantoin@communesforestieres.org](mailto:laura.chantoin@communesforestieres.org) ou 04 42 65 43 93.

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*